

## Conditions de location mobil-home/emplacement

- 1 - Les réservations sont obligatoires pour les mois de juillet et août (et recommandée pour le mois de juin et septembre).
- 2 - **Le signataire doit être majeur** et responsable du matériel qui lui sera confié.
- 3 - La réservation est définitive à la réception de l'acompte et du contrat signé par le client et accepté par le camping.
- 4 - Seul le contrat rempli avec précision est considéré comme valable car il fournit tous les éléments permettant d'envisager la location.
- 5 - **Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront pas admis.**
- 6 - **La direction se réserve un quota pour l'accès des groupes.**
- 7 - La décision définitive de l'acceptation de la location dépend uniquement du camping. Cette confirmation est notamment subordonnée à l'acceptation et au respect des conditions de réservation et du règlement intérieur du NAUZAN Plage.  
La réservation est possible en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante [www.campinglenauzanplage.com](http://www.campinglenauzanplage.com). Vous recevrez une confirmation de votre séjour soit par mail soit par courrier.
- 8 - **L'installation d'une tente est interdite à coté des Mobil Homes.**
- 9 - La deuxième voiture (si espace suffisant) est en tarif supplémentaire.
- 10 - Le nombre de personnes inscrit au séjour contractuellement ne peut être modifié qu'après validation écrite de la direction.
- 11 - Si pour une raison quelconque, la durée du séjour est écourtée, le montant total du séjour demeure acquis au camping.
- 12 - Toute arrivée avant la date et l'heure prévues expose le vacancier à ne pas pouvoir occuper l'installation retenue, sauf accord préalable avec la direction du camping. **Afin de faciliter les départs, aucune arrivée possible le matin.**
- 13 - Les réservations sont conservées durant 24 heures suivant la date d'arrivée prévue. Passé ce délai et sauf avis contraire, la réservation cesse d'être retenue, et la somme versée reste acquise au camping.
- 14 - Les emplacements et les hébergements sont loués nominativement et ne pourront en aucun cas être sous-loués.
- 15 - L'attribution définitive de l'emplacement est affectée par le camping.
- 16 - La durée minimum d'un séjour suivant les périodes est de: pour les locations hors saison de 2 nuits minimum, en saison de 7 nuits minimum **du samedi au samedi**, pour les emplacements 2 nuits minimum.
17. - Taxe de séjour : 0,55€ par personne +18 ans par nuit.
18. - Eco participation : 0,43€ par personne +2 ans par nuit.

## Modalités de règlement

**Location** - Le séjour sera réglé selon les conditions suivantes:

- A la réservation, paiement d'un acompte de 25% du coût total du séjour majoré des frais de dossier et la garantie d'annulation (facultative).
- Toute réservation survenant après le 1er juin entraîne le paiement d'un acompte de 70% du coût total du séjour.
- Le solde sera payé à l'arrivée avant installation pour la totalité de la période réservée.
- Pour les locations, une caution de 300€ est exigée à l'arrivée, afin d'éviter toute dégradation du mobil home, ainsi qu'une caution de 75€ concernant le ménage. Le ménage de fin de séjour sera fait par le locataire. L'état des lieux est effectué par le locataire dès son arrivée dans le locatif, et les 2 cautions renvoyées 10 jours maximum après son départ, après un nouvel état des lieux du mobil-home effectué par le personnel de ménage en l'absence de dégâts, et restitué dans le même état de propreté. (En raison d'un grand nombre de départs ou d'arrivées, le camping ne peut procéder à cette vérification en présence du locataire.) Sans caution de votre part, vous ne pourrez pas accéder à votre location. Toute anomalie, autre que pendant l'état des lieux, doit être signalée à la réception dans les 24 heures. Tout objet cassé ou détérioré doit être signalé et remplacé ou remboursé avant le départ. Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront pas acceptés dans nos mobil homes. Un seul chien (petite taille - moins de 10kg) est accepté par mobil home avec passeport/carnet de santé/vaccination à jour, en tarif supplémentaire. Les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie sont interdits dans l'enceinte du camping. Le chien ne peut pas rester tout seul dans le mobil home en l'absence de leur maître, qui en est civilement responsable. Tout manquement à ces règles pourra être sanctionné par une rupture du contrat. Tout autre animal est interdit, notamment les chats.  
L'installation d'une tente sur la parcelle du mobil home est strictement interdite. Il est strictement interdit de fumer dans les mobil homes.

**Emplacement** - Le séjour sera réglé selon les conditions suivantes:

- A la réservation, paiement d'un acompte de 120€ (100€ d'acompte et 20€ de frais de dossier), majoré des frais de la garantie d'annulation (facultative).

Le solde du séjour est à régler à votre arrivée. **Aucun remboursement, ne sera fait, pour quelque cause que ce soit, en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé.**

### **Garantie d'Annulation (facultative)**

Elle s'élève pour la formule location à 18€ par semaine (3.50€ par nuit pour la période courte). Elle s'élève pour la formule camping à 1,25€ par nuit. Aucun remboursement ne sera possible si vous ne souscrivez pas à l'assurance annulation.

**Elle doit être réglée en même temps que l'acompte à la réservation.**

Elle garantit le remboursement en cas d'annulation motivée par:

1 - Accident grave, maladie grave, ou décès atteignant l'assuré, son conjoint ou concubin, leurs ascendants, descendants, gendres ou belles-filles, frères, sœurs, beaux-frères, belles sœurs. La gravité de l'accident ou de la maladie devra être constatée par une autorité médicale.

2 - Dommages matériels causés par un accident, un incendie, une explosion ou un événement naturel entraînant des dommages importants aux biens mobiliers, aux locaux professionnels ou d'habitation principale, occupés par l'assuré et nécessitant sa présence urgente et impérieuse en vue d'effectuer les actes conservatoires nécessaires.

3 - Licenciement économique de l'assuré, de son conjoint ou concubin assuré par ce même contrat, à condition de ne pas avoir connaissance de la date de l'événement au moment de la souscription de cette garantie.

4 - La modification ou la suppression de la période de congés payés accordée initialement par l'employeur. La garantie est accordée aux collaborateurs salariés ayant plus d'un an d'ancienneté dans l'entreprise au moment de la souscription du contrat à l'exclusion des membres d'une profession libérale, des responsables et représentants légaux d'entreprise ainsi que les intermittents du spectacle (franchise de 20% du montant de l'indemnité de l'assureur).

5 - Les complications imprévisibles d'un état de grossesse, fausse-couche, accouchement, interruption thérapeutique de grossesse et leurs suites avant le 7ème mois.

6 - Au cours du trajet nécessaire pour entrer en jouissance de la location:

- accident de la circulation impliquant l'assuré;

- le vol du véhicule de l'assuré.

Dans les 30 jours qui précèdent l'entrée en jouissance de la location:

a. l'accident de la circulation, de tentative de vol entraînant l'immobilisation du véhicule de l'assuré et l'impossibilité pour le garagiste de réaliser les réparations avant la date du départ;

b. le vol total du véhicule de l'assuré.

Du remboursement sera retiré le montant de la garantie d'annulation, les frais de réservation et la partie du séjour déjà consommée (toute semaine entamée sera considérée comme prise). **Toutes annulations doivent être faites par écrit avec justificatif.**

### **Annulation sans garantie d'annulation**

Aucun remboursement ne sera possible si vous ne souscrivez pas à l'assurance annulation.

### **Responsabilité**

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Le Camping Le NAUZAN Plage ne peut en aucun cas être tenu responsable pour des promesses faites par ses employés ou des tiers lorsqu'il est évident qu'elles sont différentes des conditions générales de la présente brochure ou des conditions mentionnées dans les brochures des tiers responsables, sauf si ces promesses ont été confirmées par écrit par nous-mêmes. Toutes les descriptions, les tarifs et les périodes d'ouverture publiés dans les brochures précédentes sont annulés et remplacés par l'édition de la présente brochure.

**La direction du camping ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de pertes d'objets personnels, blessures ou dommages pouvant survenir aux clients ou à leurs biens pendant leur séjour.**

**Malgré tout le soin apporté à l'élaboration de cette brochure, les éventuelles erreurs ou omissions ne sauraient engager la responsabilité du Camping Le NAUZAN Plage.**